



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-166

Déposé le : 15.3.2016

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

Pourquoi ne pas passer de la quine au carton et autoriser les lots en espèces ?

## Texte déposé

Selon le règlement sur les loteries, tombolas et lotos (RLoto), les organisateurs de lotos n'ont pas le droit de fournir des lots en espèces. En effet, l'alinéa 2 de l'article 26 du RLoto stipule que : « L'enjeu consistera en lots en nature ou en prestations de service. Les lots en espèces (monnaie, pièces d'or, carnets d'épargne, chèques) sont interdits, [...] ».

Le postulant s'interroge sur cette interdiction, qui participe plutôt à la mort des lotos dans notre canton qu'à leur encouragement. Les lotos sont des moments de convivialité et sont toujours bien reçus dans les villages et les villes où ils sont organisés. Ils permettent à des sociétés et des organisations locales de remplir un peu leur caisse et ainsi de perdurer. En ce sens, ils sont ainsi un bon outil pour assurer la survie et la promotion des associations locales, qui participent directement à la vie associative de nos communes et de notre canton.

Au lieu de mettre des bâtons dans les roues des organisateurs de lotos, le canton devrait plutôt les y encourager. Interdire les lots en espèces est l'un de ces bâtons, que souhaite supprimer le postulant.

Le postulant demande ainsi au Conseil d'Etat d'évaluer la possibilité de réviser le règlement sur les loteries, tombolas et lotos (RLoto) afin de permettre les lots en espèces.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Cornamusaz Philippe

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> mars 2016

Aellen Catherine

Ansermet Jacques 

Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre 

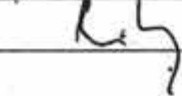
Bezençon Jean-Luc 

Blanc Mathieu 

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Bory Marc-André 

Bovay Alain 

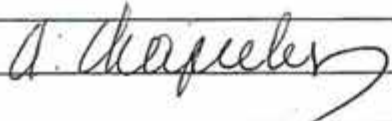
Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Cachin Jean-François

Calpini Christa 

Capt Gloria

Chapalay Albert 

Chappuis Laurent

Cherubini Alberto

Cherbuin Amélie

Chevalley Christine

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

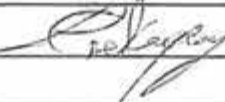
Clivaz Philippe

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Gérald

Créteigny Laurence 

Croci-Torti Nicolas

Crottaz Brigitte

Cuérel Julien

De Montmollin Martial

Debluë François 

Décosterd Anne

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desmeules Michel 

Despot Fabienne 

Devaud Grégory

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José 

Duvoisin Ginette

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Cantone Fabienne

Gander Hugues

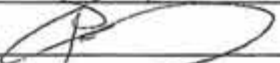
Genton Jean-Marc

Germain Philippe

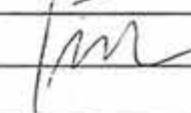
Glauser Nicolas 

Golaz Olivier 

Grandjean Pierre 

Grobéty Philippe 

Guignard Pierre

Haldy Jacques 

Hurni Véronique

Induni Valérie

Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy 

Jobin Philippe

Jungclaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf

Keller Vincent



## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan 	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle 	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric 
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix 
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François 
Matter Claude 	Rau Michel 	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Renaud Michel	Trolliet Daniel 
Meldem Martine	Rey-Marion Alette 	Tschopp Jean
Melly Serge 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre 
Modoux Philippe 	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe 
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis 	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice 	Ruch Daniel 	Züger Eric